

20 minutes - 04/06/2018

Nord: Environ 200 personnes en passe d'être licenciées chez Artmadis, spécialiste des arts de la table

SOCIAL Le distributeur de produits des arts de la table, Artmadis, a été placé en redressement judiciaire, les salariés craignent pour leur avenir...



Une quarantaine de salariés manifestaient devant le siège d'Artmadis, à Wasquehal, vendredi. — G. Durand / 20 Minutes

- Artmadis est une société issue de la réorganisation de l'entreprise de verrerie Arc, en 2012. Elle avait été vendue au groupe allemand Mutares.
- La société Artmadis a été placée en redressement judiciaire après une perte de 2,7 millions d'euros en 2017, annonce la direction.
- Les salariés craignent de n'obtenir aucun plan d'accompagnement.

« Les actionnaires se comportent comme un fonds vautour ». Le représentant des salariés d'[Artmadis](#) ne mâchait pas ses mots après la réunion infructueuse qui a eu lieu, vendredi, au siège de l'entreprise de commercialisation des arts de la table, à Wasquehal. Depuis le placement en redressement judiciaire d'Artmadis par le tribunal de Lille, le 22 mai, pas moins de 200 personnes risquent de se retrouver sur le carreau. En cause, les mauvais résultats de la société, en 2017 : une perte de 2,7 millions d'euros, annonce la direction, dans un communiqué.

Aucun plan d'accompagnement

Pour Tidjani Sobti, secrétaire du comité d'entreprise et délégué syndical CFE-CGC, « le désengagement des actionnaires est scandaleux ». Le syndicaliste reproche au groupe allemand Mutares, propriétaire d'Artmadis, de ne proposer aucun plan d'accompagnement. « [La nouvelle loi sur le travail](#) n'oblige plus les actionnaires à le faire, déplore Tidjani Sobti. Ce qui signifie que s'il n'y a aucun repreneur, Artmadis va être liquidée et les salariés n'auront rien. Mutares ne veut pas lâcher un centime. »

Réorganisation d'Arc

Le groupe Mutares avait acheté Artmadis en 2012 au groupe Arc International. « Pour l'euro symbolique et avec un chèque de 150 millions de la part d'Arc », assure le délégué CFE-CGC. « En 2012, Arc avait perdu plus de 64 millions en 7 ans. Un plan de réorganisation avait été initié par la société pour séparer ses différentes activités et céder certaines d'entre elles, dont la distribution », explique la direction d'Artmadis.

Prochaine audience le 22 juin

Après des résultats positifs entre 2014 et 2016, Artmadis n'a pas supporté le non-renouvellement du contrat de distribution des produits d'Arc qui représentait environ 40 % du chiffre d'affaires. « Nous mettrons tout en œuvre pour permettre à chaque salarié de bénéficier d'une solution adaptée à sa situation », promet la direction d'Artmadis. Une prochaine audience est prévue le 22 juin au tribunal de commerce. Selon nos informations, les responsables de Mutares sont également convoqués au ministère des Finances, la semaine prochaine.